

**SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE CASALABRIVA

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261 et 2272 du Code Civil**,
Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **3 Mai 2018**, concernant :

M. Jean Pierre Toussaint GUIDERDONI, en son vivant retraité, demeurant à CASALABRIVA (20147) ; Né à CASALABRIVA (20147), le 31 juillet 1913. Veuf de Mme Denise Henriette BRICOUT et non remarié. Décédé à COURBEVOIE (92400), le 28 novembre 1997

Désignation des biens :

Trois parcelles de terre cadastrées Section **B**, Lieudit **Celaccia**, savoir :
N°**438**, pour 15a 60ca, N°**1282**, pour 04ha 29a 88ca, N°**1283**, pour 30ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr

**POUR AVIS
Me VOGLIMACCI
Notaire**